

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2022**

Convocation du 04/04/2022**Date d'affichage 04/04/2022****Président de séance** : Mme Christine LEFEVRE**Etaient présents** : Mmes LEFEVRE Christine, MADASCHI Véronique, NOUASSA Josette, HENNEUSE Emanuelle
Mrs BERTIER Jean-François, SAIGNOL Mathieu, LEFEVRE Jean-Luc, POLIKOU Spend, JALAGUIER Quentin, DE LUCA Anthony.**Absente excusée** : Mme REDON Sylvia donne pouvoir à Mr LEFEVRE Jean-Luc**Secrétaire de séance** : Mme MADASCHI Véronique**Adoption du compte rendu du conseil municipal du 26 Janvier 2022**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil du 26 Janvier 2022

Délégation consentie du conseil à Mme le Maire pour signer les actes de ventes et d'achats.

Le Conseil municipal à l'unanimité a décidé d'autoriser Madame le Maire a signé les actes de ventes et d'achats au nom de la commune, et tous documents s'y affèrent.

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2021 et affectation du résultat (budget principal).**Vote du Compte Administratif**

L'ordonnateur laisse la présidence de séance à la doyenne du conseil, Madame Josette NOUASSA, laquelle présente le compte administratif 2021 de la commune, qui se résume ainsi :

Fonctionnement (Déficit)	16 554.55 €
Investissement (déficit)	20 682.35 €
Résultat net (déficit)	37 236.90 €
Résultat reporté (années antérieures)	168 070.90 €
Résultat de Clôture 2021	113 989.23 €

Vote du compte de gestion 2021 de la commune – budget M14

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant l'absence de remarque, après avoir délibéré à l'unanimité :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 16 844.77 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 168 070.90 €

Solde d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement de :	20 682.35 €
Un solde d'exécution (Déficit-002) de la section de fonctionnement de :	16 554.55 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0 €
En recettes pour un montant de :	0 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 37 527.12 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 37 527.12 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 113 989.23 €

Vote du taux d'imposition 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme importante de fiscalité directe locale et que conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales font connaître aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259.

Pour 2022, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de suivre le taux de l'inflation de 2021 et d'augmenter les taux, et d'appliquer les taux suivants :

- TFB 42.05%
- TFNB 54.46%

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition de Madame le Maire

Vote du budget 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune 2022.

Finissant l'année 2021 sur un résultat déficitaire, il est proposé au conseil de consacrer l'année 2022 à étudier un certain nombre de projets, les préparer tant techniquement que financièrement, appels à des conseils techniques, demande de devis, montage de dossiers de subventions.

Pour cela le Conseil Municipal sera sollicité pour déterminer les chantiers prioritaires et ensuite travailler sur ces dossiers : -Mobilité dans le village, stationnement, sécurité, l'éclairage public...

En 2022, nous devons solder l'achat des terrains « Cœur de village » ainsi que les emprunts (ligne de trésorerie) au Crédit agricole et la Caisse d'Épargne.

L'éclairage public doit faire l'objet d'un diagnostic dans le courant de cette année.

Le budget 2022 présenté, qui s'équilibre à la somme de :

- **222 321.00 € en Section de Fonctionnement**
- **354 727.00 € en Section d'Investissement**

Et approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Droit de passage et d'aqueduc pour les réseaux secs et humides

Madame le Maire expose au Conseil Municipal lors de la signature des compromis de vente pour les parcelles B 585 et B 586 a été soumis le droit de passage et d'aqueduc pour les réseaux secs et humides qui traverse la parcelle communale B 587 pour pouvoir relier les parcelles vendues aux réseaux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention de passage entre les parties.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité, il autorise le droit de passage et d'aqueduc pour les réseaux secs et humides et autorise Madame le Maire à établir une convention de passage entre les parties et à signer les documents y afférents.

Demande de subvention des Associations « Entraide Œcuménique » et « Les Restos du Cœur »

Le conseil à l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 200€ à chaque association.

✚ Création d'un poste d'Adjoint Technique

Afin de permettre l'avancement de grade à notre adjoint technique, la commune doit créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la création de poste, autorise Madame le Maire à signer les arrêtés de nomination et toutes pièces s'y afférents et inscrit les crédits afférents à la création de ce poste au budget 2022 de la commune.

✚ Questions diverses

❖ SIRS

Réunion du SIRS du 14/04/2022 : La participation totale des communes s'élève à 253 611.01€ pour 162 élèves.

La participation de Maressargues pour 17 élèves s'élève à 26 946.17€ soit un coût par élève de 1585.06€. On observe une augmentation de ce coût par élève de 6% par rapport à 2021 et 9% par rapport à 2020.

3 élèves résidant hors RPI sont scolarisés au SIRS : Qui prend en charge le coût de ces élèves ? Question à poser lors de la réunion de demain.

Pourquoi vouloir maintenir les tarifs actuels des services qui n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années alors que les communes assument une augmentation du coût par élèves chaque année ? Question à poser également

❖ SMLG

Nous venons de recevoir le tableau prévisionnel des appels à cotisations 2022. Ayant cotisé les 4 premiers mois sur la base des cotisations 2021, nous n'auront pas à verser les 3 prochaines cotisations (calculées sur le nouveau budget).

Notre participation au SMLG a diminué de moitié par rapport à 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.



